



Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- HAB-2 Zone d'habitation 2
- MIX-u Zone mixte urbaine
- MIX-r Zone mixte rurale
- BEP Zone de bâtiments et d'équipement publics
- REC-ss Zone de sports et de loisirs « avec séjour »
- REC-as Zone de sports et de loisirs « sans séjour »
- REC-as Délimitation des différentes zones de sports et de loisirs
- ECO-1 Zone d'activités économiques communale type 1
- SPEC-ss Zone spéciale - professions créatives
- SPEC-u Zone spéciale - pôles multimodaux
- SPEC-zf Zone spéciale - chemin de fer
- SPEC-sa Zone spéciale - station de service
- JAR Zone de jardins familiaux
- PAP-242- Référence au Schéma directeur

Zone verte

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière
- PARC Zone de parc public
- VERD Zone de verdure

Zones superposées

- PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "tourisme quartier" - PAP-10
- Zone d'aménagement différencié - ZAD
- Zone de servitude "urbanisation"
- CE Servitude "urbanisation - cours d'eau"
- CT Servitude "urbanisation - contourment"
- CV Servitude "urbanisation - couleur verte"
- CS Servitude "urbanisation - élimination ruisseau"
- CSA Servitude "urbanisation - garage et stationnement"
- SI Servitude "urbanisation - couleur verte pour véhicules"
- SI-1 Servitude "urbanisation - régulateur paysager" type 1
- SI-2 Servitude "urbanisation - régulateur paysager" type 2
- SI-3 Servitude "urbanisation - service à domicile"
- SI-4 Servitude "urbanisation - place Marie-Azélie"
- SI-5 Servitude "urbanisation - zone non adossée"
- Color pour projets routiers
- Color pour projets mobilière douce
- Secteur protégé d'intérêt communal de type "environnement contrasté"
- Construction à conserver
- Façades à conserver
- Gabarit d'une construction existante à préserver
- Alignement d'une construction existante à préserver
- Marquage obtenu à conserver
- Pour services à conserver
- Secteur protégé d'intérêt communal de type "environnement naturel et paysage"
- Zone de bruit

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:

- à l'aménagement du territoire
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la gestion de l'eau
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la gestion de l'eau
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la gestion de l'eau

Indications complémentaires (à lire avec le plan)

- Biotope protégé (selon non actualisé)
- Habitats d'intérêt protégés (Art. 17) (selon non actualisé)
- Site de reproduction et site de repos d'espèces protégées (Art. 21) (selon non actualisé)
- Conduites électriques aériennes
- Crépière
- Lignes ferroviaires
- Courbes de niveau, équidistance 5 m
- Réseaux routiers et stationnements
- Cours d'eau / Eau stagnante

Commune de Schieren



Plan d'aménagement général

approbation définitive décembre 2021

N°	Rue	Statut	Date	Approbation définitive	Approbation définitive
1	Rue Michel Pöster à Ettelbrück	Modification partielle	27.06.2021	16/03/2022	19.02.2024
2	Rue Tom Schmit à Ettelbrück	Modification partielle	12.02.2024	16/03/2022	19.02.2024
3	Rue Siva à Ettelbrück	Modification partielle	27.06.2021	16/03/2022	19.02.2024

- Vote du conseil communal en septembre 2021
 - Approbation définitive de la Ministre de l'Intérieur en date du 15 décembre 2021, réf: 16C/020/2020
 - Arrêté de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en date du 18 novembre 2021, réf: 05633/PP-21

Ettelbrück, Greztingen

ZB ZEYEN BAUMANN

Urbanisme
 Environnement
 Développement durable

Plan coordonné
 Plan N° 02
 échelle 1:2.500

avril 2024